

# SCHÉMA DIRECTEUR DES CCI D'AQUITAINE

ADOPTÉ EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 8 OCTOBRE 2015

# DÉLIBÉRATION

## **DÉLIBÉRATION**

### ***Schéma directeur des CCI d'Aquitaine***

Le quorum ayant été constaté, les membres titulaires de la CCI Aquitaine, réunis en Assemblée Générale le 8 octobre 2015, à Bordeaux, sous la présidence de M. Laurent COURBU,

Vu le code du commerce, son livre VII, et les articles L 711-82, L 711-1, L 711-6 et les articles R 711-35 à R 711-40,

Vu le décret n° 2015-840 du 8 juillet 2015 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du réseau des chambres de commerce et d'industrie, dont notamment le Schéma Directeur,

Vu le Schéma Régional d'Aménagement et Développement Durable du Territoire (SRADDT), approuvé par le Conseil régional d'Aquitaine le 15 septembre 2006,

Vu le rapport consacré au présent Schéma,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de Bordeaux en date du 5 octobre 2015 et la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de Libourne en date du 21 septembre 2015 par lesquelles les deux établissements décident leur dissolution pour former une nouvelle CCIT « Bordeaux Gironde »,

Vu l'avis favorable du Bureau de la CCI Aquitaine réuni le 22 septembre 2015 considérant que les critères de viabilité économique, de justification opérationnelle et de proximité des électeurs, prévus par l'article L 711-8 du code du commerce, ont été pris en compte pour l'établissement de ce Schéma,

Après en avoir délibéré,

- Approuvent le Schéma Directeur des CCI d'Aquitaine avec la composition suivante :
  - CCI Bayonne Pays Basque,
  - CCI Bordeaux Gironde, dont la création résulte de la dissolution des CCIT de Bordeaux et de Libourne. Conformément aux dispositions de l'article L.711-1 du code de commerce, cette nouvelle CCI territoriale comprendra une délégation territoriale sur l'arrondissement de Libourne régie par les articles R.711-18 et suivants du même code.
  - CCI Dordogne,
  - CCI des Landes,
  - CCI de Lot-et-Garonne,
  - CCI Pau Béarn.

- Autorisent le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Aquitaine, en application des articles R 711-35 et R 711-39 relatifs au Schéma Directeur, à transmettre au Préfet de région le Schéma directeur approuvé, ainsi que le rapport joint en annexe.

Fait à Bordeaux, le 8 octobre 2015

Le Président,

Avec :

47 voix pour

0 voix contre

0 abstention



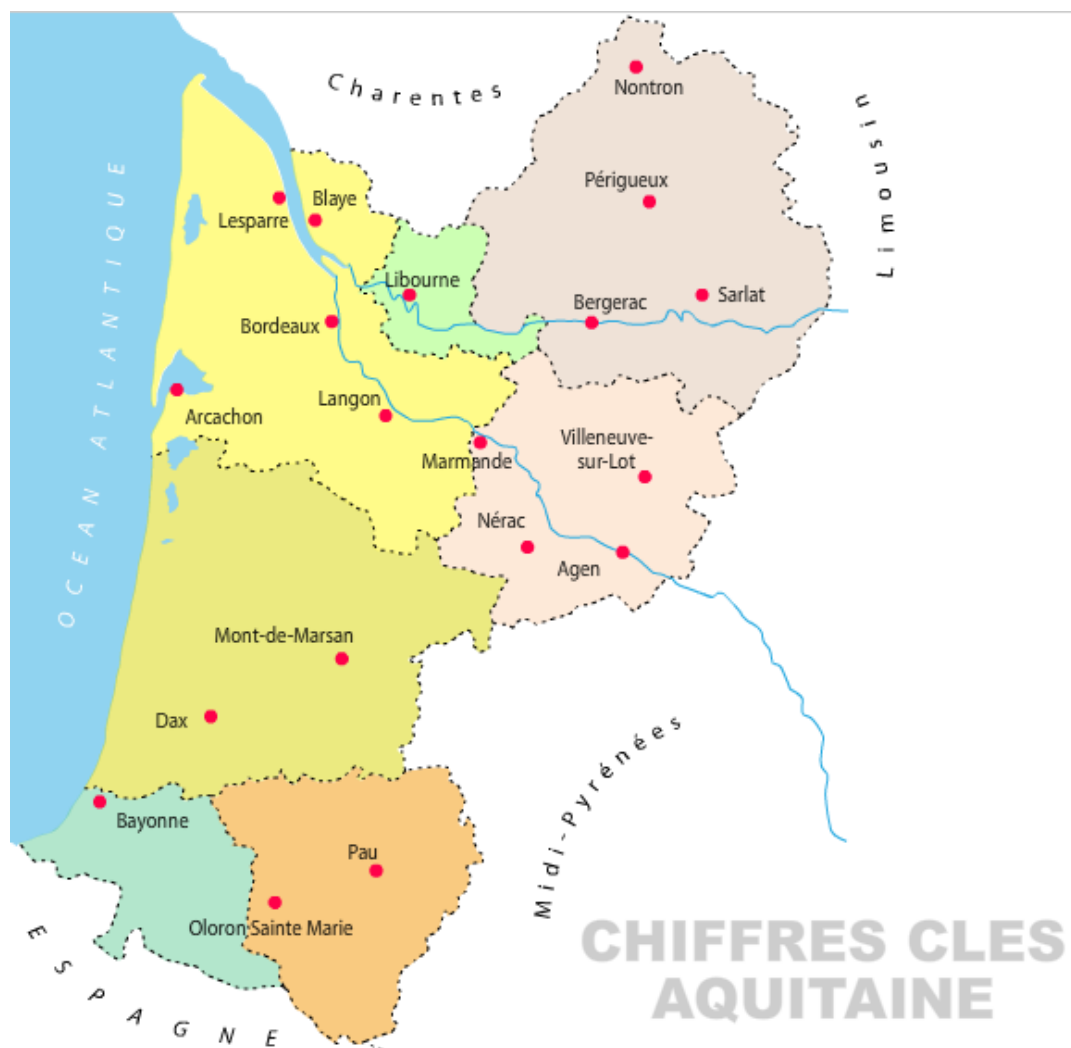
Laurent COURBU

# RAPPORT

# SOMMAIRE

I – Situation des CCI en Aquitaine en 2015 .....	p. 1
II – Cadre légal et réglementaire .....	p. 4
III – Prise en compte du cadre réglementaire pour les CCI d'Aquitaine .....	p. 5
IV – Fusion des régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes .....	p. 6
ANNEXE – Caractéristiques des CCIT retenues dans le Schéma Directeur des CCI d'Aquitaine .....	p. 7

## I - SITUATION DES CCI EN AQUITAINE EN 2015



Source : CCI Aquitaine

CCI	Implantation	Circonscription territoriale	Nombre de ressortissants en 2010	Nombre de ressortissants en 2014
<b>C.C.I. de la Dordogne</b>	Périgueux	Département de la Dordogne	16.112	16.322
<b>C.C.I. de Bordeaux</b>	Bordeaux	Arrondissements de Bordeaux, Arcachon, Langon, Lesparre et Blaye	54.321	55.605
<b>C.C.I. de Libourne</b>	Libourne	Arrondissement de Libourne	5.664	5.851
<b>C.C.I. des Landes</b>	Mont-de-Marsan	Département des Landes	14.036	15.275
<b>C.C.I. de Lot-et-Garonne</b>	Agen	Département du Lot-et-Garonne	13.170	13.347
<b>C.C.I. Bayonne Pays Basque</b>	Bayonne	Arrondissements de Bayonne et les anciens cantons de Tardets et Mauléon	14.779	15.258
<b>C.C.I. Pau Béarn</b>	Pau	Arrondissements de Pau et d'Oloron excepté les anciens cantons de Tardets et Mauléon	12.441	12.572
	<b>TOTAL...</b>		<b>130.523</b>	<b>134.230</b>

Sources : Direction Générale des Impôts pour 2010 et Annuaire Entreprises de France (AEF) pour 2014

En juin 2013, le Bureau de la CCI Aquitaine avait acté la nécessité de rédiger le Schéma Directeur des CCI de la région, prévu par les textes législatifs et réglementaires.

Le Président de la CCI Aquitaine a interrogé les 4 CCI infra-départementales de Bayonne Pays Basque, Pau Béarn, Bordeaux et Libourne sur leur souhait de regroupement.

Il est à noter que la CCIT de Libourne a décliné le regroupement des CCIT de la Gironde et que, fin 2013, les CCIT de Bayonne Pays Basque et Pau Béarn ont refusé le regroupement de leurs deux compagnies consulaires.



La délibération en date du 22 janvier 2015 de la Chambre régionale des comptes Aquitaine, Poitou-Charentes arrêtait les termes du rapport d'observations définitives pour la CCI Aquitaine sur la période 2011/2013.

Dans son rapport, la Chambre régionale des comptes Aquitaine, Poitou-Charentes recommande la mise en place du Schéma Directeur dans les meilleurs délais.

## II - CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

### SCHEMA DIRECTEUR

Le décret n° 2015-840 du 8 juillet 2015 précise *"ne peuvent figurer dans le Schéma Directeur que les CCIT dont la circonscription correspondant au moins à un département ou à défaut dont le nombre de ressortissants mesuré par l'étude économique mentionnée à l'article R 713-66 et qui a été remise au Préfet en vue du dernier renouvellement général est égal ou supérieur à 10.000"*.

L'article R711-38 mentionne que le Schéma Directeur est adopté à la majorité des 2/3 des membres de la CCI de région.

Le décret n° 2015-840 du 8 juillet 2015 indique que l'adoption par les CCI de région du Schéma Directeur doit avoir lieu avant le 31 octobre 2015.

### REFORME TERRITORIALE

La loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 indique que les régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes n'en formeront plus qu'une au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Or, l'article L711-6 du code du commerce stipule que *"Dans chaque région, il est créé par décret une Chambre de Commerce et d'Industrie de région. La circonscription de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région est la région ou, en Corse, le ressort de la collectivité territoriale."*

Ainsi, pour la région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (ALPC), au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il n'y aura plus qu'une seule Chambre de Commerce et d'Industrie de région.

Les trois Chambres régionales Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes vont engager, d'ici cette échéance, un travail collaboratif pour mettre en œuvre cette fusion.

\* \*  
\*

### III - PRISE EN COMPTE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE POUR LES CCI D'AQUITAINE

Compte tenu des points évoqués au chapitre "cadre légal et réglementaire" (page 4) la CCIT de Libourne ne pourra donc pas être considérée comme un établissement public à part entière car le nombre de ressortissants de cette circonscription est inférieur à 10.000 entreprises lors de la dernière pesée économique réalisée pour le scrutin de 2010 (Cf. décret n° 2015-840 du 8 juillet 2015).

Trois scénarii sont possibles :

- La création d'une CCI territoriale Bordeaux Gironde (union des CCIT de Bordeaux et de Libourne),
- L'union de la CCIT de Libourne avec une autre CCI territoriale de la région Aquitaine,
- La transformation de la CCIT de Libourne en CCI locale rattachée à la CCI Aquitaine (loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 - art. 45)  
*"Une chambre de commerce et d'industrie territoriale existant dans une région autre que la région Ile-de-France ou une région d'outre-mer peut, à sa demande et en conformité avec le schéma directeur mentionné à l'article L. 711-8, être rattachée à sa chambre de commerce et d'industrie de région en tant que chambre de commerce et d'industrie locale ne disposant pas du statut juridique d'établissement public."*

Le choix de la création d'une seule CCI territoriale pour le département de la Gironde a été retenu.

La CCI Bordeaux Gironde, dont la création résulte de la dissolution des CCIT de Bordeaux et de Libourne. Conformément aux dispositions de l'article L.711-1 du code de commerce, cette nouvelle CCI territoriale comprendra une délégation territoriale sur l'arrondissement de Libourne régie par les articles R.711-18 et suivants du même code.

#### IV - FUSION DES RÉGIONS AQUITAINE, LIMOUSIN, POITOU-CHARENTES

Dans le cadre de la fusion des trois régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes au 1<sup>er</sup> janvier 2016, et de la mise en place d'une seule CCI de région au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la CCI Aquitaine indiquera aux CCI Limousin et Poitou-Charentes l'organisation du réseau des CCI pour l'Aquitaine, conformément au Schéma Directeur voté par l'Assemblée Générale du 8 octobre 2015.

D'autre part, les CCI Limousin et Poitou-Charentes indiqueront de leur côté l'organisation du réseau des CCI au sein de leur région retenue par leur Schéma Directeur respectif.

La région Aquitaine, composée de 5 départements (La Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot-et-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques), compte 6 CCI territoriales : Bayonne Pays Basque, Bordeaux Gironde, Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne, Pau Béarn, dont les caractéristiques sont présentées ci-après.

### ↳ CCIT BAYONNE PAYS BASQUE

Nombre de ressortissants (source AEF – 2014) : 15.258

#### Sites

- Port de Bayonne  
Concessionnaire du Conseil régional d'Aquitaine  
Echéance : 2024
- Port de pêche de Saint-Jean-de-Luz  
Concessionnaire du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques  
Echéance : 2027
- Aéroport de Biarritz Pays Basque  
La CCI de Bayonne Pays Basque est actionnaire à 30 % de la SMAEAB

#### Activité 2014

- Port de Bayonne (trafic total marchandises) : 2.602.433 tonnes
- Port de pêche de Saint-Jean-de-Luz : 10.876 tonnes
- Aéroport de Biarritz Pays Basque (INSEE) : 1.064.402 passagers

#### Circonscription territoriale

Arrondissement de Bayonne et les anciens cantons de Tardets et de Mauléon

#### Siège de la CCIT Bayonne Pays Basque

50-51 allées Marines – BP. 215 – 64102 BAYONNE Cedex

---

### ↳ CCIT BORDEAUX GIRONDE

Nombre de ressortissants (source AEF – 2014) : 61.456

#### Sites

- Aéroport de Bordeaux-Mérignac  
La CCI de Bordeaux est actionnaire à 25 % de la société anonyme de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac
- Aérodrome des Artigues-de-Lussac (Propriétaire)

#### Activité 2014

- Aéroport de Bordeaux-Mérignac (INSEE) : 4.945.029 passagers

#### Circonscription territoriale

Département de la Gironde

La CCI Bordeaux Gironde comprendra une délégation territoriale sur l'arrondissement de Libourne régie par les articles R.711-18 et suivants du même code.

#### Siège de la CCIT de la Gironde

17 place de la Bourse – 33076 BORDEAUX Cedex

## ↳ CCIT DORDOGNE

Nombre de ressortissants (source AEF – 2014) : 16.322

### Sites

- Aéroport de Bergerac-Dordogne-Périgord  
Concession du Syndicat mixte Air Dordogne  
Echéance : 31 décembre 2019
- Aéroport de Périgueux  
Propriétaire

### Activité 2014

- Aéroport de Bergerac-Dordogne-Périgord (INSEE) : 277.312 passagers
- Aéroport de Périgueux-Bassillac (INSEE) : 7.663 passagers

### Circonscription territoriale

Département de la Dordogne

### Siège de la CCIT Dordogne

Pôle Interconsulaire – Cré@Vallée Nord – 24060 PERIGUEUX Cedex 9

---

## ↳ CCIT DES LANDES

Nombre de ressortissants (source AEF – 2014) : 15.275

### Circonscription territoriale

Département des Landes

### Siège de la CCIT des Landes

293 avenue du Maréchal Foch – BP. 137 – 40003 MONT-DE-MARSAN Cedex

---

## ↳ CCIT DE LOT-ET-GARONNE

Nombre de ressortissants (source AEF – 2014) : 13.347

### Sites

- Aéroport d'Agen-la-Garenne  
Actionnaire du Syndicat mixte

### Activité 2014

- Aéroport d'Agen-la-Garenne (INSEE) : 40.482 passagers

### Circonscription territoriale

Département de Lot-et-Garonne

### Siège de la CCIT de Lot-et-Garonne

52 cours Gambetta – BP. 90279 – 47007 AGEN Cedex

## ↳ CCIT PAU BÉARN

Nombre de ressortissants (source AEF – 2014) : 12.572

### Sites

- Aéroport Pau-Pyrénées  
Concessionnaire  
Echéance : fin 2015

### Activité 2014

- Aéroport Pau-Pyrénées (INSEE) : 621.492 passagers

### Circonscription territoriale

Arrondissements de Pau, Oloron (à l'exception des anciens cantons de Tardets et de Mauléon)

### Siège de la CCIT Pau Béarn

21 rue Louis Barthou – BP. 128 – 64001 PAU Cedex